

Projet de parc agrivoltaïque à Montigny- Montfort

Lieu-dit « La Mine »



Présentation en Comité de projet

18 mars 2025

Césarine Fornara
Cheffe de projets solaires

Pierre-Baptiste Baudu
Responsable régional solaire



- 1 Présentation de BayWa r.e. France
- 2 Le comité de Projet dans le cadre de la loi LAER
- 3 Présentation du projet agrivoltaïque de Montigny-Montfort
- 4 Volet économique
- 5 Communication grand public et actions locales
- 6 Questions/échanges



① Présentation de BayWa r.e. France



Issue de la coopérative agricole allemande BayWa, BayWa r.e. est aujourd'hui un acteur majeur des énergies renouvelables

Chiffres clés BayWa r.e. France



10

agences et une dizaine de bases de maintenance



350

employés



500 MW

36 parcs

éoliens en exploitation



690 MWc

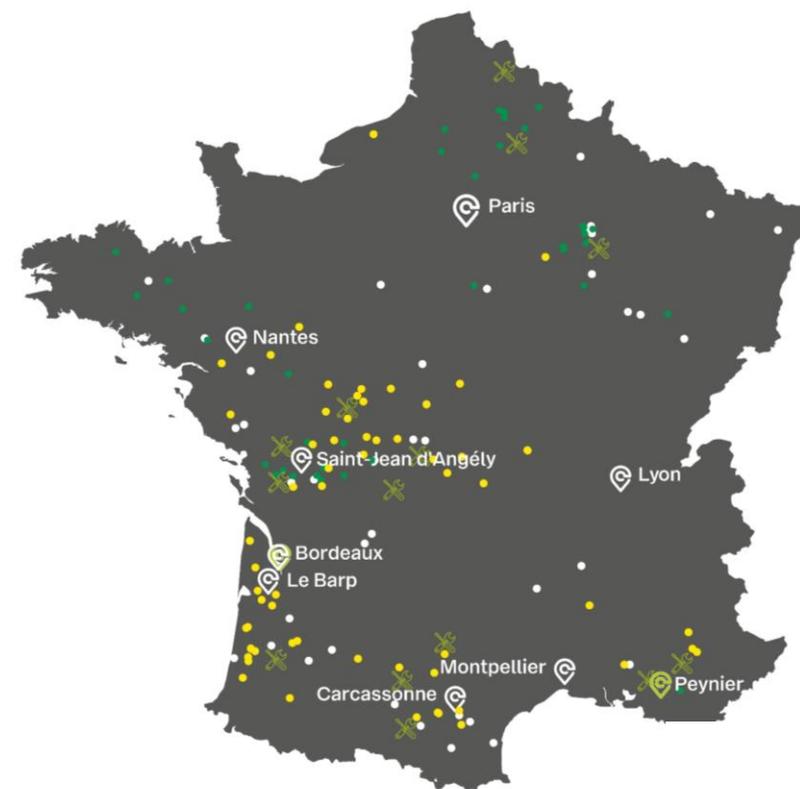
75 parcs

solaires ou ombrières en exploitation

BayWa r.e. maîtrise toutes les étapes d'un parc photovoltaïque



- Développement
- Construction
- Exploitation et maintenance
- Repowering
- Démantèlement



- Agences BayWa r.e.
- Bases de maintenance
- Parcs solaires construits et en exploitation
- Parcs éoliens construits et en exploitation
- Projets éoliens et solaires déposés / autorisés



Nos solutions énergétiques

Eolien terrestre



33 parcs éoliens (480 MW) en exploitation en France.
207 MW éoliens construits en France.

Eolien en mer flottant



1 GW en développement pour le projet éolien en mer de Buchan en Ecosse.
250 MW en développement pour le projet éolien en mer Sud Bretagne.

Parcs hybrides



Mutualisation du raccordement d'un parc éolien et d'un parc solaire à Berg-Espich en Allemagne (34 MW au total) et un projet en développement en France (La Haute-Voie).

Stockage par batteries



35 MW de projets de stockage par batteries installés et 3 GW dans le portefeuille de projets en développement dans le monde.

Solaire au sol



75 parcs solaires (690 MW) en exploitation en France.
205 MWc solaires construits en France.

Solaire flottant



19 parcs solaires flottants en Europe.
304 MWc en exploitation en Europe.

Agrivoltaïsme



2 parcs agrivoltaïques en inter-rang en Europe : **5.4 MWc** en exploitation.
15 parcs agrivoltaïques sous ombrières en Europe : **19 MWc** en exploitation.
35 parcs agrivoltaïques avec élevage ovin en Europe : **1.2 GWc** en exploitation.

En France, 12 parcs avec pâturage ovin



- **Cédric Pérez**, 400 brebis sur 70 ha sur la centrale solaire des Lacs Médocains (Hourtin, 33)



- **Judickaël Richard**, 200 brebis sur 23 ha sur la centrale solaire des Fontenet (17)



- **Jean Louis Blanc**, 80 brebis sur 14 ha sur la centrale solaire de Varenne (Varenes Sur Allier, 03)



② Le Comité de Projet dans le cadre de la loi LAER



La composition du comité de projet

<u>Solaire</u>
Porteur du projet
Un représentant de chaque commune d'implantation du projet
Un représentant de chaque EPCI à fiscalité propre (Comcom ; communauté d'agglomération, communauté urbaine, métropole) dont les communes d'implantation sont membres
Un représentant de chaque commune limitrophe des communes d'implantation du projet

A la demande d'un des membres du comité, peuvent être invitées à participer à la réunion du comité :

- le préfet ou son représentant ;
- un représentant du gestionnaire de réseau public de distribution concerné ;
- un représentant du gestionnaire de réseau public de transport d'énergie concerné.

Le porteur du projet, les représentants des communes d'implantation du projet et les représentants des EPCI à fiscalité propre dont les communes sont membres, peuvent également inviter « toute autre partie intéressée ».



Les éléments présentés au cours de la réunion

- Le porteur du projet devra présenter au comité les éléments suivants (qui devront être accessibles au public par voie électronique) :
 - Les objectifs du projet, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
 - Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte ;
 - Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables ;
 - Les options de raccordement envisagées ;
 - Le cas échéant, la réponse aux observations formulées par le maire de la commune d'implantation du projet en application de l'article L.181-28-2 Cenv (seulement pour les éoliennes terrestres).
- Par conséquent, même si la réunion se fait avant le dépôt de la première demande d'autorisation, le projet devra être suffisamment avancé pour pouvoir présenter ces éléments.
- La réunion du comité aboutira à minima à un compte-rendu des débats

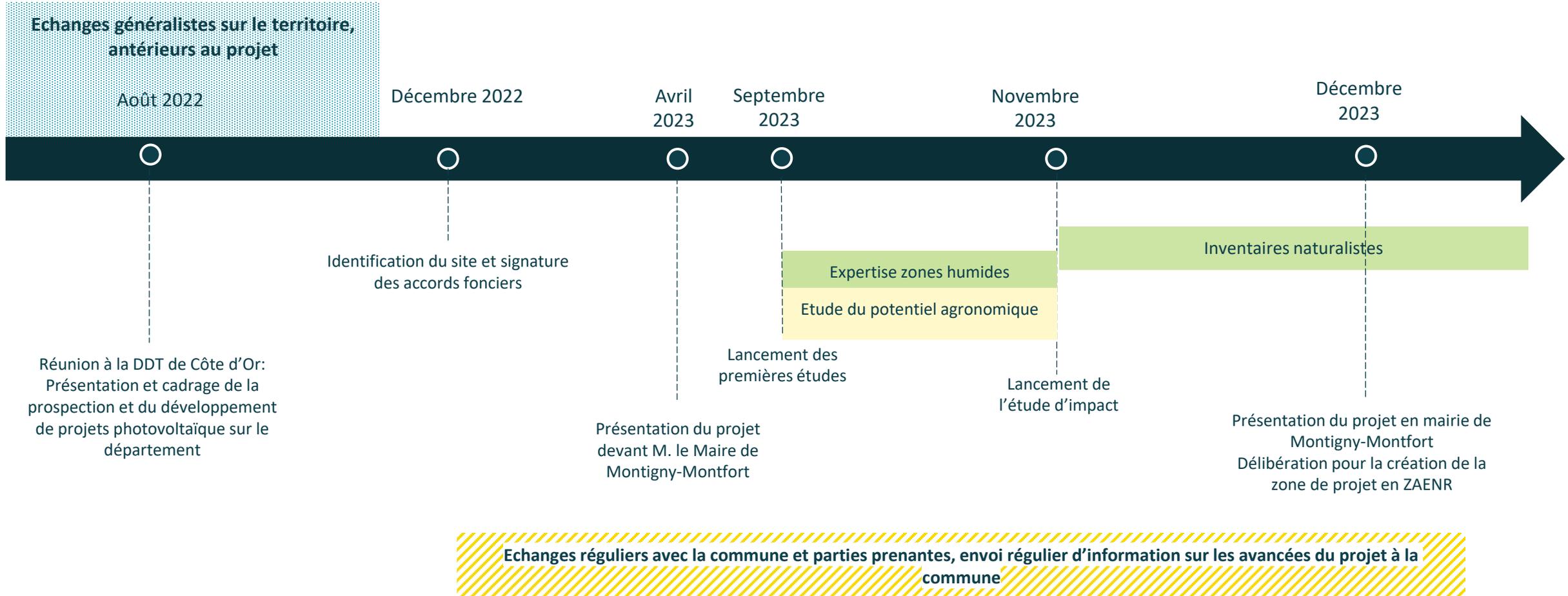


3 Le projet agrivoltaïque de Montigny-Montfort





Historique des échanges avec les différentes parties prenante et Calendrier du projet





Présentation de la zone d'implantation



Localisation

Le projet solaire est situé au lieu-dit la Mine, sur la commune de Montigny-Montfort (21500) appartenant à la communauté de commune du Montbardois.

La ZIP s'étend sur près de 34 hectares et se décompose comme suit :

- 13ha de prairies appartenant à un propriétaire privé,
- 2ha de décharge sauvage à plusieurs propriétaires dont 2730m² qui était un bien sans maître.
- 19ha de bois, appartenant au propriétaire des prairies.

La ZIP se trouve au milieu d'un espace forestier, créant un masque naturel d'un point de vue extérieur.



Usage

Les parcelles semées en septembre 2023 avec un mélange de dactyle et de luzerne, ont été utilisées en 2024 par un éleveur équin, pour une activité de fauche et de stockage de foin de sorte à veiller au maintien d'un usage agricole du terrain.

Par la suite, l'éleveur ovin du projet agrivoltaïque exploitera les terrains en prairie de fauche avant de faire pâturer les ovins à partir de la mise en service du parc.

- Zone d'étude
- Commune

Date: 02/12/2024
Copyright: BayWa r.e
BayWa r.e. France SAS
105 rue de la Fayette, 75010
Paris
Source : IGN, Géo Data Gov

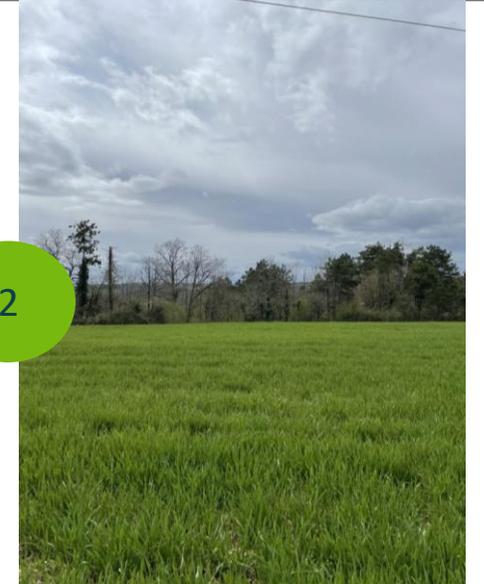
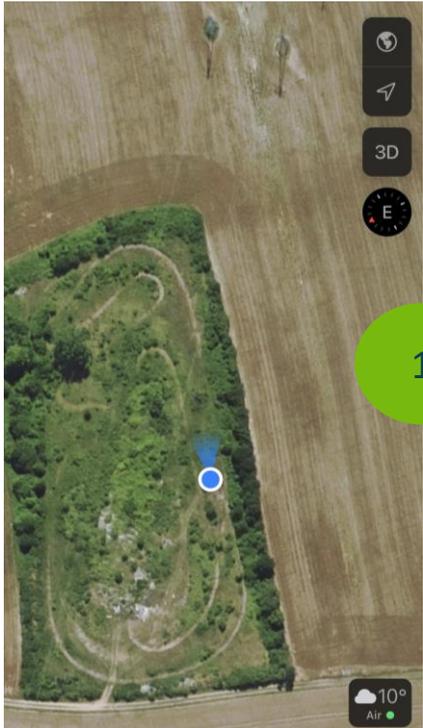
Projet de parc agrivoltaïque
Commune de Montigny-Montfort





Vues de la zone d'implantation

- Ce site a été déboisé en 1995. L'espace de "décharge" était une zone de motocross pendant une dizaine d'année puis aucune activité officielle n'a été poursuivie.
- Le site était en prairie de fauche (brome, raygrass et vulpin) de 1995 à 2015.
- De 2016 à 2021, des cultures (blé, avoine, orge) ont été semées
- En 2022 et 2023, des cultures de blé puis d'orge ont été semées.
- En 2024, un mélange de luzerne et de dactyle a été semé afin de régénérer les sols pour l'installation future d'un éleveur ovin sur site.





Justification du choix du site et analyse des solutions alternatives

Analyse des choix de sites alternatifs

BayWa r.e. a mené une étude à l'échelle d'un territoire comprenant un rayon de 10km autour du site de projet ainsi que la communauté de communes du Montbardois, afin d'identifier des solutions de report satisfaisante sur des terrains à moindre enjeu (terrains anthropisés, pollués, délaissés...) en capacité d'accueillir un parc photovoltaïque d'une envergure similaire au projet de Montigny-Montfort.

Cette étude s'est notamment appuyée sur la base de données BASIAS recensant les anciens sites industriels. 167 sites sont recensés sur le territoire d'étude:

- 89 concernent des éléments bâtis ou sont situés en zone d'habitation
- 34 sont situés en forêt ou dans des boisements d'une taille trop faible. 27 de ces sites sont des carrières en forêt.
- 2 friches d'une taille trop faible (1: 1700 m²; 2 : 1,7 ha)
- 15 carrières/forages ponctuels ont été identifiés : d'une taille trop faible / à faible potentiel d'installation (**voir exemples slide suivante**).
- 8 décharges et anciennes décharges sont d'une taille trop faible/ toujours en activité.
- Les autres ICPE ne sont pas mentionnées du fait de leur nature/pertinence limitée et ainsi, de l'absence de potentiel photovoltaïque selon la thématique de prospection des sites dégradés: terrain agricole, constat de pollution sur terrain agricole, éoliennes, entrepôt de stockage, industrie.

Outre cette base de données, aucune friche n'est identifiée sur le territoire dans la base de données de l'ADEME.



Analyse sites alternatives

Sites dégradés ds zone d'analyse [166]

- Ancienne décharge [3]
- Bati ou zone d'habitation [89]
- Carrière [15]
- Carrière en forêt [27]
- Château de Montfort [1]
- Décharge [5]
- En forêt [7]
- Entrepôt de stockage [1]
- éoliennes [2]
- Industrie [3]
- Orifice/forage [4]
- Terrain agricole [6]
- terrain agricole pollué [3]

- Mask
- Zone d'analyse

Limites administratives

- Commune
- Département

Sites dégradés et pollués

- Friche
- ⚡ Carrière

Date: 09/12/2024
Copyright: BayWa r.e.

0 5 10 km



Justification du choix du site et analyse des solutions alternatives

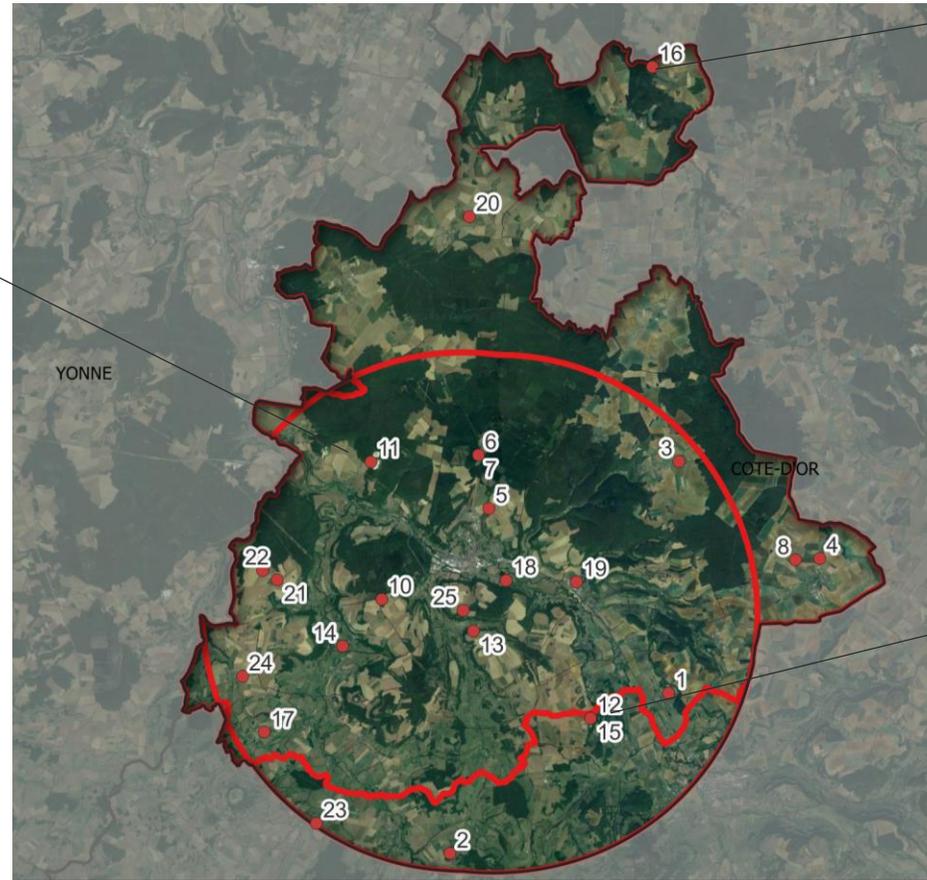
numéro	Classifica
18	Usine d'incinération
6	Sites et sols pollués 1
7	Sites et sols pollués 1
9	Sites et sols pollués 1
25	Site dégradé non déclaré
14	ICPE collecte déchets
3	ICPE - stockage bois à Touillon - Secalia Chatillo
4	ICPE - stockage bois à Lucenay- Secalia Chatillo
10	ICPE - Renevier TP (carrière)
11	ICPE - Marbrek CMF - carrière
12	ICPE - installation de stockage de déchets inertes
15	ICPE - installation de stockage de déchets inertes
19	ICPE - installation de stockage de déchets
8	ICPE - exploitation volailles
17	ICPE - exploitation agricole
20	ICPE - exploitation agricole
23	ICPE - exploitation agricole
24	ICPE - exploitation agricole
1	ICPE - exploitation à Seigny
2	ICPE - exploitation à Millery
21	ICPE - éoliennes
22	ICPE - éoliennes
5	ICPE - décharge
16	ICPE - carrière exploitation jusqu'à 5,8 ha (2051)
13	Friche collecte et stockage OM (SSP)



Buffon

- Carrière de 19ha
- Remise en état prescrite (décembre 2026 au plus tard)
- Relief conséquent (cf remise en état – fronts de taille de 45°, deux fronts de taille nivelés, incompatible plan de remise en état)
- Enjeux environnementaux et paysagers forts

Zone qui aurait présenté un intérêt si rebouché



Conclusion: Aucune solution de report satisfaisante sur sites dégradés



Nestlé-et-Massoult

- Carrière de 5,8ha
 - Exploitation jusqu'en 2051
- Zone presque 6 fois plus petite que la ZIP considérée.**



Grignon

- Installation de stockage de déchets inertes de 4,6 ha
 - Exploitation jusqu'à 2051
- Zone presque 6 fois plus petite que la ZIP considérée.**

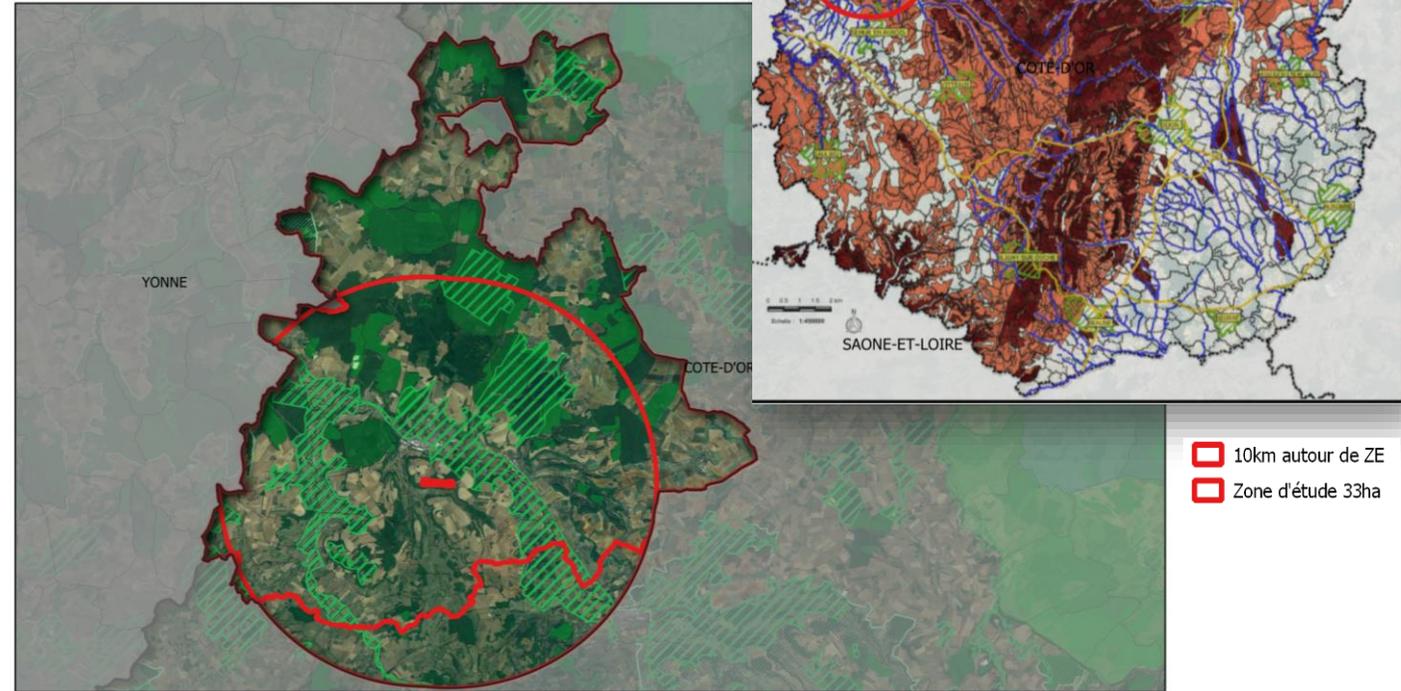


Justification du choix du site et analyse des solutions alternatives

L'étude menée a conclu à l'**absence de site alternatif à moindre enjeu** disponible pouvant accueillir un projet solaire de plusieurs MWc.

Une analyse de faisabilité sur terrains agricoles a donc été menée et le site du projet de Montigny-Montfort s'avère être **un choix propice** puisqu'il :

- S'agit d'un site en bordure d'une décharge sauvage
- S'agit d'un site isolé des secteurs d'habitation et encadré en majorité par de la forêt, permettant un impact paysager faible
- S'agit de terres agricoles présumées à faible valeur agronomique dans la cartographie de Côte d'Or
- Se situe sur des terres localisées en dehors des secteurs concernés par des zonages de protection environnementale
- Est soutenu par les propriétaires, exploitants passés et à venir
- Est soutenu par la commune de Montigny-Montfort
- Est défini par délibération de la commune comme zone d'accélération des énergies renouvelables
- Permet d'assurer que ce terrain agricole conserve un usage agricole malgré la typologie du site
- Encourage le maintien d'une activité agricole compatible avec la réalité terrain du point de vue d'un agriculteur : co-construction d'un projet agrivoltaïque avec élevage ovin avec le dernier éleveur de la commune



Fôret	Zones de protection
Forêt	Natura 2000
Type de forêt	Directive Habitat (ancienne ZSC)
Forêt Communale	Zone de protection spéciale
Forêt Domaniale	ZICO
Forêt ONF	ZNIEFF I
Parc naturel	ZNIEFF 2
Parc national	Espace naturel
Réserve naturelle	Date: 09/12/2024
Réserve biologique	Copyright: BayWa r.e
Réserve biosphère	

- 10km autour de ZE
- Zone d'étude 33ha

Etat initial écologique - synthèse

Voici la liste des thèmes étudiés dans le cadre de l'état initial :

- Zone naturelle d'intérêt reconnu (ZNIR)
- Zone humide
- Trame verte et bleue et fonctionnalités écologiques
- Habitats
- Flore
- Entomofaune
- Herpétofaune
- Mammifères hors chiroptères
- Avifaune
- Chiroptères

➔ Enjeux forts dans les boisements et en lisière de boisement pour les chiroptères



Projet agrivoltaïque de Montigny-Montfort (21)

Etude d'impact sur l'environnement

Synthèse des enjeux

Aire d'étude

■ Secteur d'étude

Enjeux

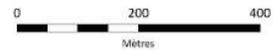
■ Très faibles

■ Faibles

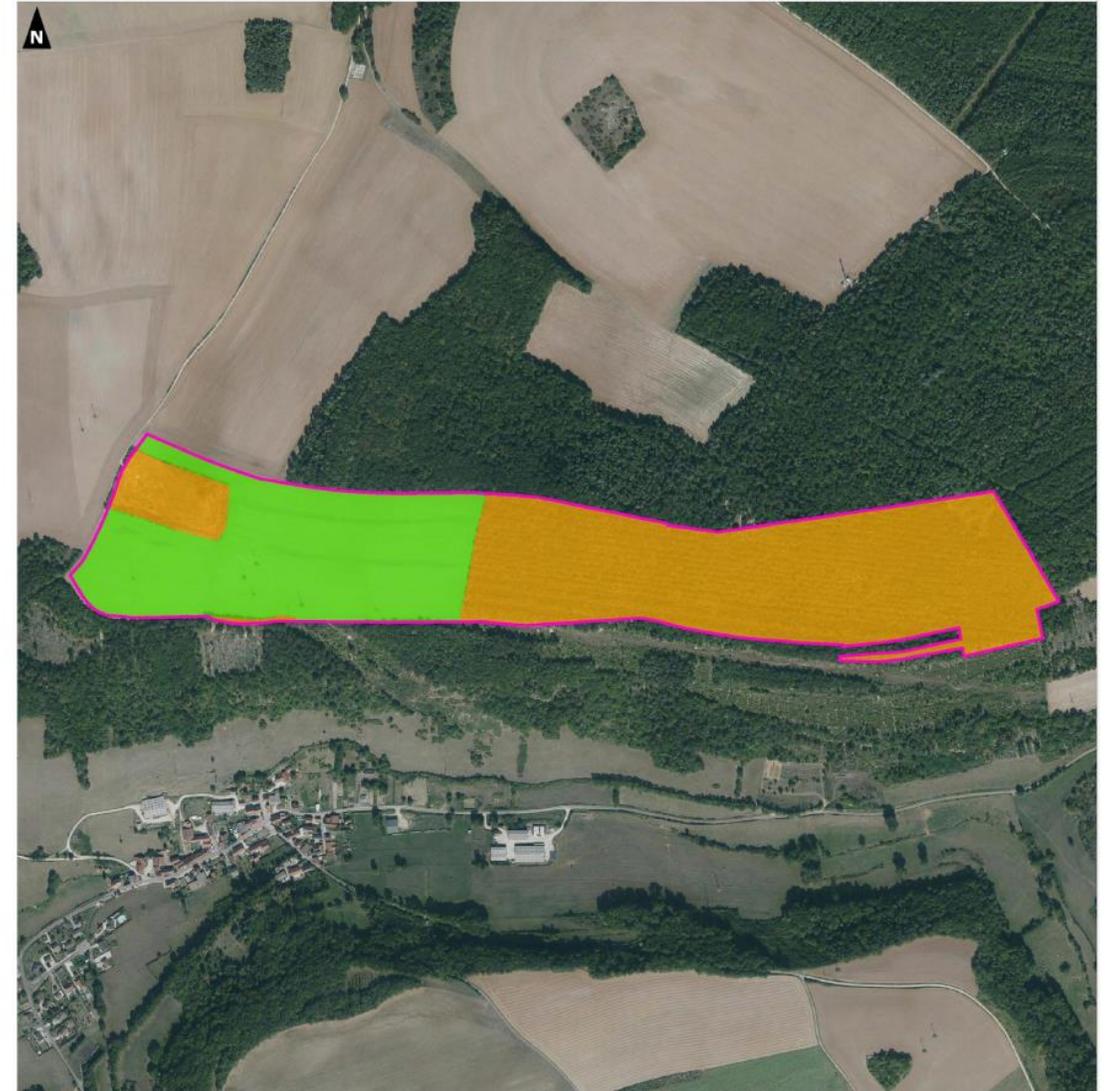
■ Modérés

■ Forts

■ Très forts



Réalisation : AUDDICÉ, novembre 2024
Sources de fond de carte : IGN ORTHO 2021
Sources de données : BAYWA RE - AUDDICÉ, 2024



Enjeux paysagers et patrimoniaux

L'enjeu visuel sur le secteur d'étude est faible pour la plupart du territoire proche du fait des massifs boisés qui masquent la ZIP pour une large partie du territoire. Les principales perceptions sont concentrées dans l'aire d'étude immédiate. Parmi les perceptions présentées, elles se focalisent seulement sur une petite partie du secteur d'étude en zone agricole ou sur les limites arborées du boisement se trouvant sur la ZIP. On retrouve des relations visuelles avec le secteur d'étude seulement depuis les petites routes locales qui du fait de leur faible fréquentation, entraîne un enjeu faible.

Ainsi, l'enjeu visuel se retrouve limitée par la faible prégnance visuelle du secteur d'étude sur le territoire.



Panorama n°15 - Une perception limitée depuis le hameau de Villiers



Panorama n°16 - Le relief coupe les perceptions dans le vallon au sud de la ZIP



Panorama n°17 - Une vue limitée sur le boisement de la ZIP sur le plateau



Panorama n°18 - Une large ouverture sur la partie boisée de la ZIP depuis le plateau opposé



Panorama n°11 - La végétation ferme les vues sur la ZIP depuis les hauteurs de Montbard



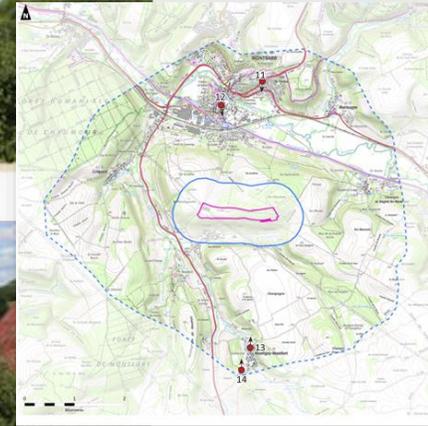
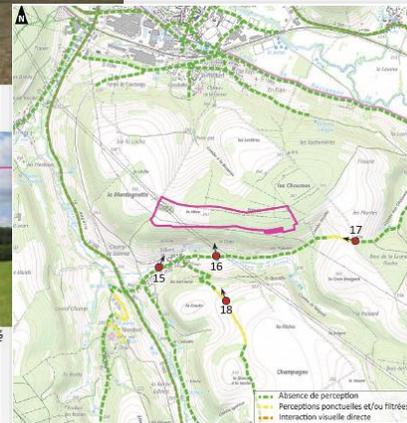
Panorama n°12 - Le bâti au premier plan vient tronquer avec le relief les perceptions sur la ZIP



Panorama n°13 - La sortie de Montigny-Montfort est fermée par le relief découpé



Panorama n°14 - Une ouverture en direction des plateaux depuis les hauteurs de Montigny-Montfort



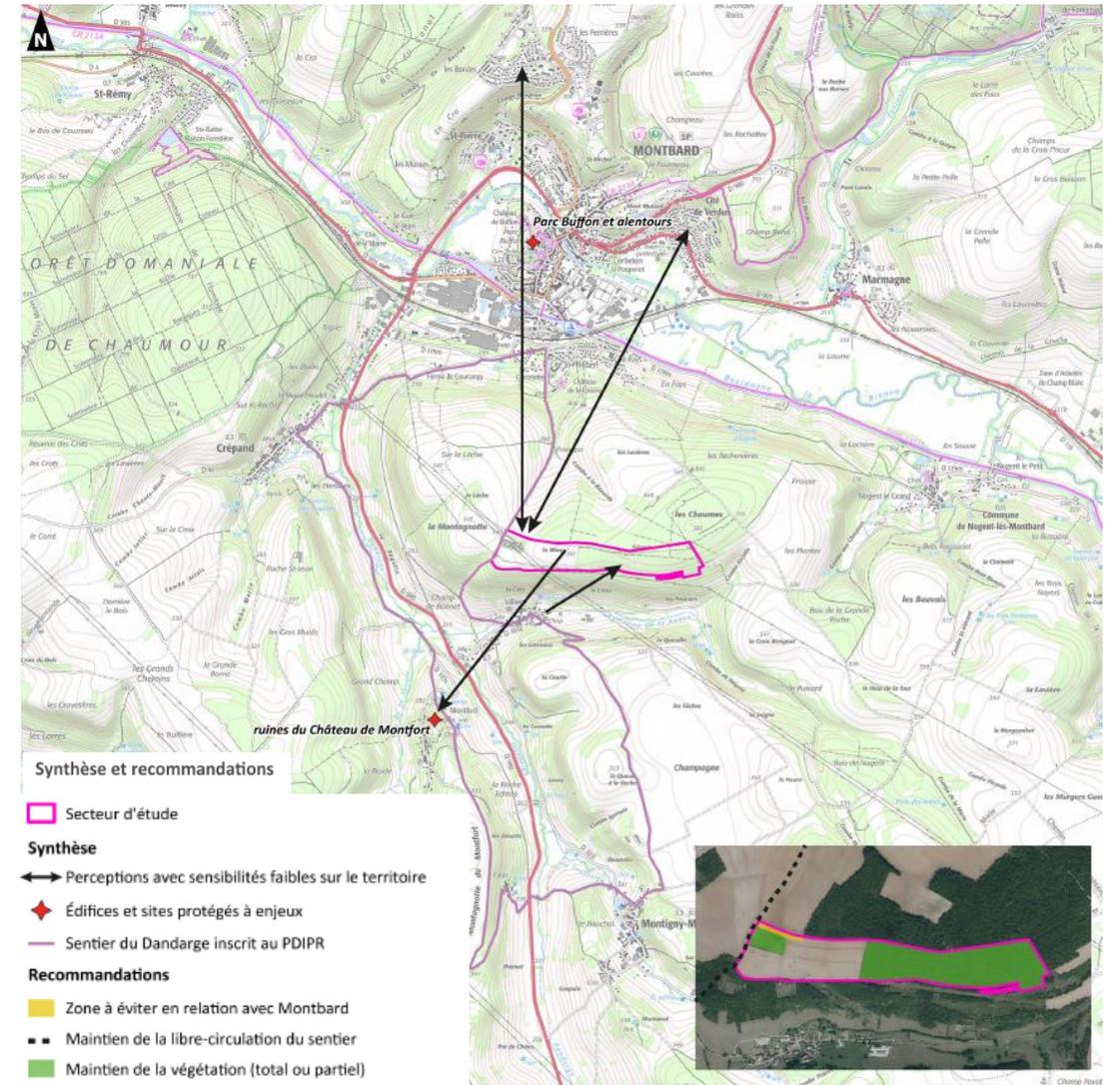
Photographie 9. Illustrations des perceptions depuis l'aire d'étude immédiate

(Source : AUDDICE MAS, 2024)

■ Enjeux paysagers et patrimoniaux

En conclusion, la synthèse de l'analyse conduit à des sensibilités globalement **nulles à faibles**, et **modérées** ponctuellement sur les vues immédiates. Les principales recommandations sont les suivantes :

- D'éviter la limite Nord en relation visuelle avec Montbard pour conserver l'intégrité de son cadre paysager et/ou proposer un aménagement paysager pour réduire les perceptions ;
- De s'appuyer sur les points bas et les boisements pour accentuer la faible prégnance visuelle du projet ;
- De conserver le massif boisé et les haies de la décharge pour maintenir le cadre paysager actuel et éviter de potentielles perceptions sur l'ensemble du projet. Dans le cas contraire, maintenir une large bande arborée autour du site ;
- De maintenir la libre-circulation et un état convenable sur le sentier de randonnée inscrit au PDIPR ;
- De privilégier des clôtures et portails sobres, dans une nuance neutre, en phase avec les couleurs dominantes de l'espace visuel, ainsi que des systèmes de surveillance discrets ;
- D'éviter la pollution lumineuse d'un éclairage important dans cet espace rural ;
- De prévoir les postes électriques sur des zones non perçues depuis les habitations.



Etat initial - Milieu humain et milieu physique

Milieu humain:

Les principaux enjeux identifiés sur le milieu humain concernent :

- La présence des **pylônes et lignes électriques** qui survolent la partie en prairie de la ZIP (enjeux très forts).
 - Prendre en compte les servitudes liées au réseau (étude GEMCC PEASI : rayon d'évitement de 20m / 15 m selon pylônes),
 - Installation possible sous les lignes en respectant leurs préconisations,
 - Garantir l'accès de gestionnaire à leur réseau en tout temps.
- **L'agriculture et sylviculture** (enjeux forts) :
 - Maintenir le potentiel agricole et sylvicole.
 - Participer aux retombées économiques locales et partagées.
 - Mobiliser les entreprises locales dans le projet.

Milieu physique :

- Pas d'enjeux particuliers relevés sur le milieu physique.
- Le projet se situe sur la partie amont du bassin versant de l'Armançon.
- On notera simplement un risque foudroiement modéré à l'échelle de la Côte d'Or, renforcé sur ce site par la présence des lignes électriques, ainsi que la possible expositions à des aléas climatiques.



Couches projets solaires

Zone d'étude 33ha

Analyse sites alternatifs

Zone d'analyse

Limites administratives

Commune

Département

Réseau et énergie

Route

Departmentale

Autres

Reseau HTB

63

Pylone électrique

Territoires

Zone de décharge

Corine land cover

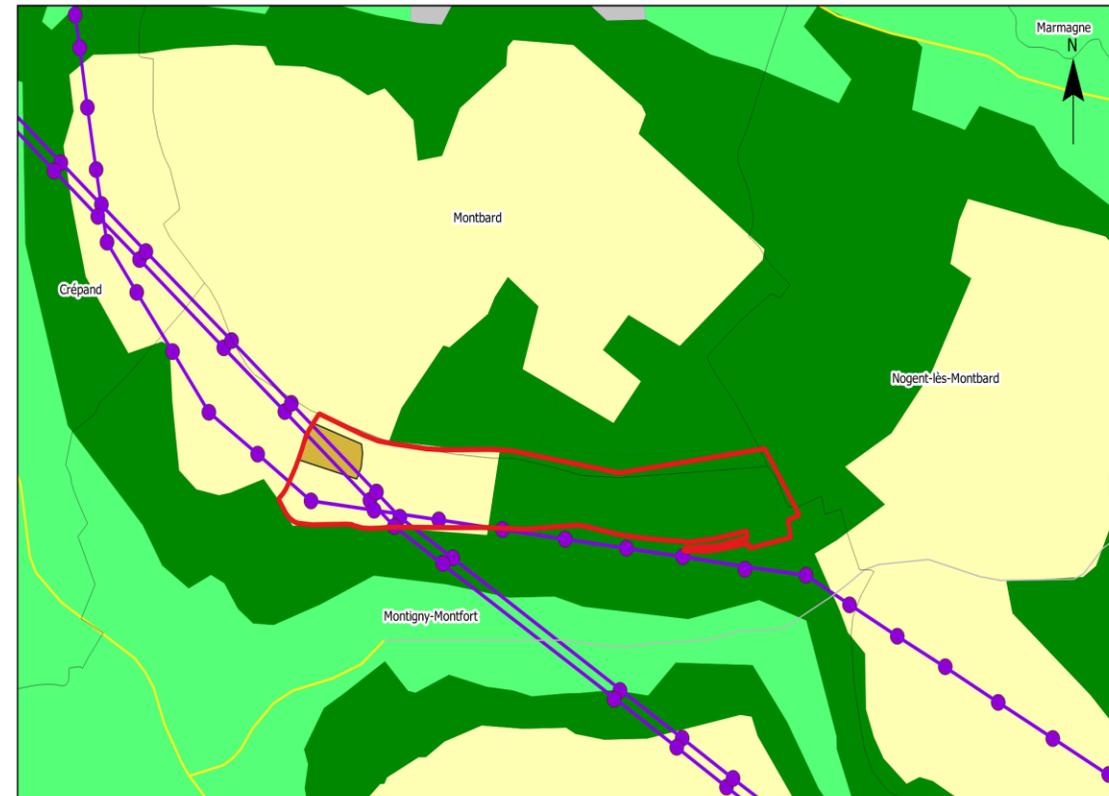
Forets

Prairies

Terres arables

Zones urbanisees

Milieu humain



Date: 10/12/2024
Copyright: BayWa r.e



Urbanisme

La commune de Montigny-Montfort est couverte par le Règlement National d'Urbanisme (RNU)

Le Règlement National d'Urbanisme indique que les centrales solaires ne peuvent être installées en dehors des parties urbanisées qu'à la condition d'être compatibles avec l'activité agricole, pastorale ou forestière.

La loi N°2023-175 du 10 mars 2023 relative aux énergies renouvelables crée une nouvelle section dans le Règlement National d'Urbanisme.

Une installation photovoltaïque est considérée comme « nécessaire à l'exploitation agricole » si elle répond à la définition d'une installation agrivoltaïque répondant à l'article L314-36 du code de l'énergie.

Une installation photovoltaïque entre ainsi dans la définition d'une destination « agricole ».

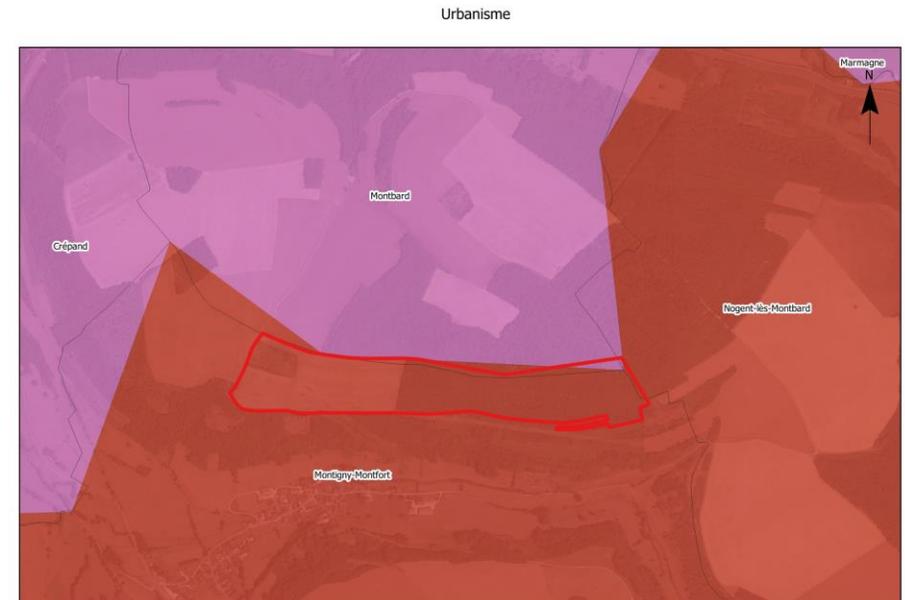
Le projet agrivoltaïque est compatible avec le document d'urbanisme en place sur la commune. Il n'y a pas de contraintes particulières (notamment zones U et AU) au niveau des parcelles limitrophes du projet, sur les autres communes.



Couches projets solaires
Zone d'étude 33ha
Analyse sites alternatives
Zone d'analyse

Limites administratives
Commune
Département

Urbanisme
PLU commune
RNU



Date: 10/12/2024
Copyright: BayWa r.e

■ Respect de la réglementation Loi sur l'Eau

2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :	
	1° Supérieure ou égale à 20 ha	(A)
	2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha	(D)

Les eaux pluviales ne sont pas interceptées par le projet (aucune création de fossés ou d'obstacles à l'écoulement des eaux pluviales).

L'espacement de 4m entre les rangées de panneaux ainsi que l'utilisation de panneaux disjoints (espacement de 2 cm entre chaque panneau) permettront de conserver des régimes d'écoulement sensiblement identiques à l'état initial

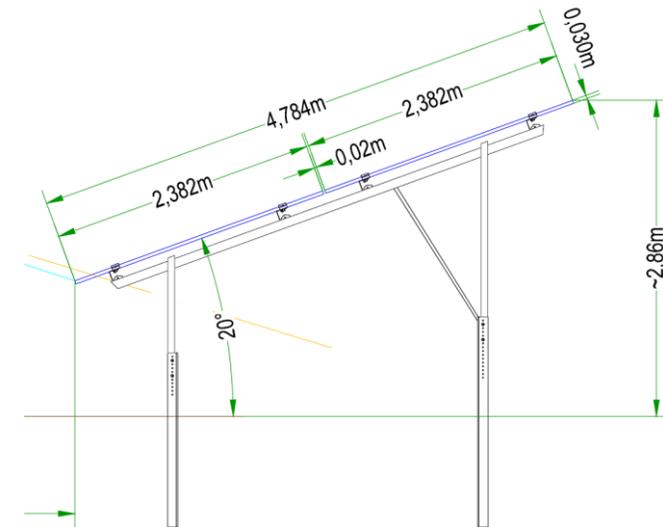
La surface imperméabilisée (pieux, locaux techniques, poste de livraison et transformateurs) est par ailleurs inférieure à 1ha.

Malgré ces espacements, le projet est soumis à cette rubrique.

Un dossier loi sur l'eau est en cours de réalisation.

3.3.1.0	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant :	
	1° Supérieure ou égale à 1 ha	(A)
	2° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha	(D)

Aucune zone humide n'est impactée par le projet. **Il n'est donc pas soumis à cette rubrique.**



Il n'est donc pas prévu de dossier de Déclaration ou d'Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau

Etat initial : parcelles agricoles du projet



Parcelles agricoles et localisation des 4 prélèvements de sol analysés en laboratoire



Généralités :

- Le projet implique **13 parcelles dont 5 agricoles** exploitées depuis 2024 par un ami du propriétaire nécessitant un complément de foin pour les périodes de sécheresses.
- Différents exploitants se sont succédés ces dernières années, avec une réelle **difficulté à pérenniser l'activité** sur les parcelles :
 - Une production en grandes cultures entre 2020 et fin 2023.
 - Une activité de fauche de foin initiée en 2024 après concertation pour maintenir une activité agricole sur les parcelles su site.
 - La difficulté à travailler sur ce site, compte-tenu de son niveau d'empierrement et des nombreux pylônes électriques présents est sans cesse répétée.
- Une étude de potentiel agronomique a été menée en septembre 2023 avec 11 prélèvements de sol dont 4 analysés en laboratoire : les conclusions indiquent un **sol homogène très superficiel et très caillouteux, à faible potentiel agronomique.**



Caractéristique	Conséquence
Très superficiel, avec des carottages élémentaires qui ont rarement atteint les 15 centimètres, parfois seulement 5 centimètres, et une épaisseur moyenne de seulement 10 centimètres.	Cette faible épaisseur le rend très séchant.
Très caillouteux en surface, avec des pierres d'une taille conséquente (une dizaine de centimètres).	Cette abondance de pierres rend le sol très difficile à travailler, avec usure des matériels, et la levée des plantes très aléatoire.

- Une activité d'élevage semble être la plus adaptée avec l'historique agricole du site, la qualité et le type de sol ainsi que les aménagements présents sur site.
- **C'est pourquoi le projet agrivoltaïque de Montigny-Montfort s'est orienté vers un projet d'installation d'élevage ovin, projet qui sera détaillé par la suite.**

Etat initial : dimensionnement agricole

Présentation de l'exploitant

Généralités :

- **Monsieur Piot** est spécialisé dans la polyculture élevage depuis 2011.
- L'exploitation agricole est une exploitation familiale, la dernière exploitation ovine de la commune de Montigny-Montfort.

Productions végétales :

- L'exploitation s'étend sur une **SAU de 183 ha (avant projet agriPV)**, répartie comme tel : 118 ha de prairies pâturées (78%) et fauchées (22%) et 65 ha de grandes cultures avec rotation de blé/orge/méteil.
 - Ces prairies sont destinées aux **ovins et bovins**.
 - Le méteil est pour partie ensilé et mis au sec, en vue d'une autosuffisance alimentaire.
 - 25% du surplus est destiné à la revente en local auprès de coopératives locales.

Productions animales :

- 2 activités d'élevage sont présentes sur l'exploitation : **ovins et bovins allaitants**.
- Grâce au méteil produit au sein de la rotation, l'exploitation agricole est aujourd'hui en **autosuffisance fourragère**.

Atelier ovin viande:

- **Surface pâturable : environ 22 ha**
- **Race** : Charolaise – Label rouge
- **Conduite du troupeau** : Les animaux sont en bâtiments tout l'hiver d'octobre à mi-mai et en pâture de mi-mai à fin septembre.
- **Période d'agnelage** : De la mi- février à la mi-mai
- **Cheptel : de 100 à 110 brebis**
25 à 30 agnelles de renouvellement, 3 à 4 béliers de reproduction et 30 brebis de reproduction. 250 ovins en mai.
L'exploitant souhaite stabiliser son cheptel et verdir ses pratiques pour lui permettre d'innover et conserver son label Rouge.
- **Vente** : Les agneaux sont vendus en négoce.

Parole d'exploitant :

« Être plus reconnu dans l'élevage, en plus de répondre aux attentes en termes de biodiversité et d'en vivre »

Le souhait de M. Piot est de produire « juste » plutôt que de produire plus.

Atelier Elevage bovin:

- **Surface pâturable : environ 70 ha**
- **Race** : Pas de race - broutard
- **Conduite** : Les animaux sont en bâtiments tout l'hiver d'octobre à mi-mai et en pâture de mi-mai à fin septembre.
- **Période de vêlage** : de début novembre à mi février
- **Cheptel** : 60 vaches allaitantes. En février, reproduction : sortie de 4 taureaux, 66 vaches, 18 génisses à la reproduction et 14 broutards 18 mois
- **Vente** : La vente est réalisée entre 14 et 18 mois

La parcelle du projet agriPV d'environ 13ha (SAU : 196ha) sera pâturée à terme par une partie de son cheptel ovin. Le taux de chargement sur les parcelles du projet agriPV ainsi que la réorganisation globale du parcellaire de M. Piot sont en cours de discussion.

Compatibilité du projet avec les critères du décret agrivoltaïsme

- **Amélioration du potentiel agronomique:**
 - Les retours d'expérience et les études menées montrent une augmentation et un étalement de la production de fourrage (jusqu'à +50% sous panneaux)
 - Compte-tenu du potentiel agronomique identifié par prélèvements de sol, le rendement de la production en grandes cultures était faible malgré différents apports et amendements. Ainsi, l'implantation d'une prairie avec un faible taux de chargement semble être plus adaptée pour ce site.
- **Adaptation au changement climatique:**
 - Ecrêtage des températures sous les panneaux
 - Réduction de l'évapotranspiration
- **Protection contre les aléas**
 - L'herbe et les animaux sont protégés des aléas climatiques (gel, grêles, sécheresse)
- **Amélioration du bien-être animal:**
 - Abri en cas d'intempéries (grêles, intempéries, vent)
 - Réduction des chaleurs extrêmes (-8°C mesuré en cas de canicule)
- **TOS <40% :**
 - Le projet faisant moins de 10MWc, il est exempté de respecter ce critère
- **Réversibilité:**
 - Le parc et ses équipements sont entièrement démontables. Les structures photovoltaïques seront notamment installées sur pieux battus
- **Zone témoin :**
 - Non exigée. Toutefois, la zone exclue du projet du fait des servitudes liées aux pylônes électriques pourra servir de zone témoin (= 0,5% de la surface de projet agrivoltaïque)
- **Maximum 10% de surface non exploitable**
 - Les surfaces cumulées des pieux, les postes de transformations, la réserve incendie, le container de stockage et du poste de livraison ne représentent que quelques centaines de m² non exploitables
 - L'espace sous-panneaux reste exploitable pour les ovins
- **Production agricole significative (élevage ruminants)**
 - Maintien du taux de chargement sur les parcelles



Contraintes et adaptations du projet, prise en compte des sensibilités écologiques et paysagères

Mesures ERC envisagées

Evitement:

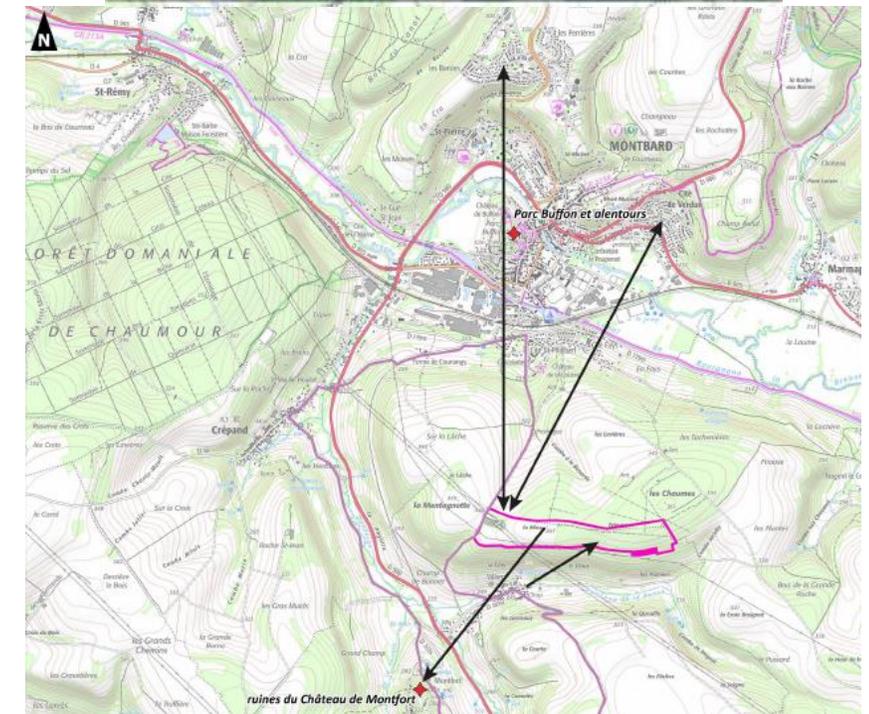
- Evitement du massif forestier (en grande partie ou en totalité selon variante) – réduction de l’emprise du projet à environ 12 ha contre 34 ha sur la zone d’étude
- Evitement des lisières par l’introduction d’une bande tampon de 6 à 15 m autour de la lisière forestière.
- Evitement des habitats à enjeux modérés et des bosquets de la décharge sauvage selon la variante retenue
- Adaptation de la période de travaux

Réduction

- Mise en place de clôtures perméables à la petite faune
- 4,4 m d’espace inter-rangées

Mesures d’accompagnement

- Aménagement d’une haie au Nord-Ouest de la ZIP selon la variante choisie
- Mesures d’amélioration des habitats dans la zone non équipée
- Entretien permanent du chemin d’accès par le nord ouest de la ZIP



Contraintes et adaptation du projet agrivoltaïque – schéma d'aménagement – non définitif

Le plan de la centrale a été conçu de façon à concilier tous les enjeux :

Enjeux urbanistiques/consommation ENAF :

- Evitement de toute la partie forestière de la zone d'étude (environ 20 ha)

Enjeux environnementaux, agricole, SDIS et paysagers :

- (1) Espacement aux lisières forestières de 6m à plus de 15 m : installation de voies carrées sur le contour interne et externe du parc

Enjeux environnementaux :

- (2) Evitement des bosquets et pelouses semi-sèches et évitement de la décharge
- (3) Evitement de la zone boisée en totalité et de l'ourlet xérothermophile

Enjeux paysagers :

- (4) Eloignement à la zone habitée de Montigny-Montfort
- (5) Evitement interaction visuelle avec secteur nord de Montbard

Enjeux liés à l'activité agricole :

- Amener les ovins, les manipuler si nécessaire et accéder aux parcelles avec les engins agricoles si besoin (4000m² environ)
- Abreuvement des animaux
- Utilisation des engins agricoles pour les activités d'entretien des parcelles

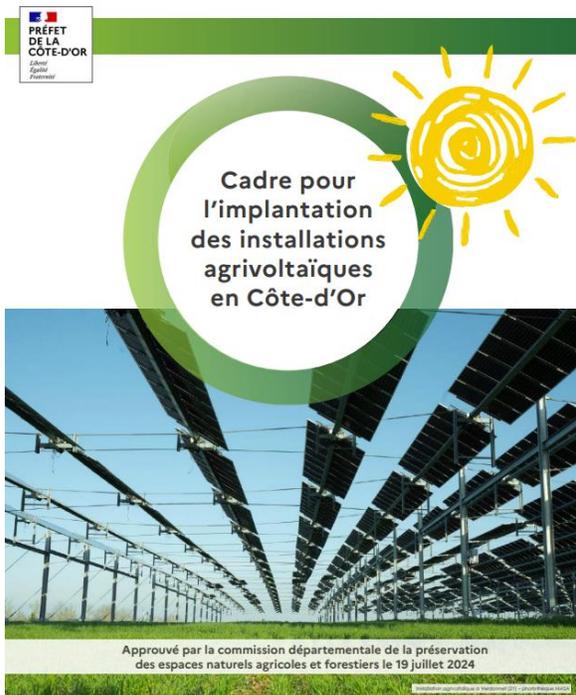




Chiffres clés du projet

Puissance installée	Environ 9 MWc
Production annuelle	11 286 MWh
Equivalence foyers	2500 foyers, chauffage inclus (près d'un quart de la population de la communauté de communes du Montbardois)
Equivalence CO₂ évitées	4000 tCO ₂
Surface clôturée	11,5 ha
Surface projetée	3,6 ha

Compatibilité du projet avec la doctrine CDPENAF de Côte d'Or



► Contexte ► Conditions de développement ► Synthèse des conditions fixées ► Procédures

Doctrine CDPENAF de Côte d'Or – décembre 2024

Critère	Elevage (Pâturage)	Respect dans le cadre du projet
Zonage des projets	Installations agrivoltaïques sur les parcelles les moins productives de Côte d'Or	<ul style="list-style-type: none"> ✓ ○ Parcelles recensées dans la cartographie départementale ○ Profondeur moyenne des sols de 10cm (seuil fixé à 40cm)
Surface maximale du projet	60 ha	<ul style="list-style-type: none"> ✓ ○ Surface clôturée inférieure à 14ha
Antériorité des productions	Production déjà présente sur l'exploitation depuis au moins 3 ans	<ul style="list-style-type: none"> ✓ ○ M. Piot éleveur ovin depuis 2011 (respect des 3 ans) ○ Production sera présente à l'échelle de l'exploitation agricole et de la parcelle à partir de la mi-2025.
Surface maximale par exploitation	20 ha	<ul style="list-style-type: none"> ✓ ○ 1 seule exploitation, surface clôturée inférieure à 14ha
Technologie	Tous types de panneaux	<ul style="list-style-type: none"> ✓ ○ Panneaux fixes bi-pieux – 20° d'inclinaison
Espacement des panneaux	/	<ul style="list-style-type: none"> ✓ ○ 4,4m d'inter-rang
Taux de couverture	40% maxi (qu'importe le type de projet)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ ○ ~41% : respect du cadre réglementaire qui n'impose pas de taux maximum sous les 10MWc ○ Le taux de couverture proposé est adapté à la pratique et aux engins agricoles de M. Piot ○ Un taux de couverture plus faible nécessiterait d'avoir une emprise du projet plus importante et impacterait des enjeux biodiversité ou paysage
Hauteur des panneaux (au point le plus bas)	Ovins : 1,2m	<ul style="list-style-type: none"> ✓ ○ 1,2m : respect des recommandations de l'IDELE (1,1m) et doctrine CDPENAF 21

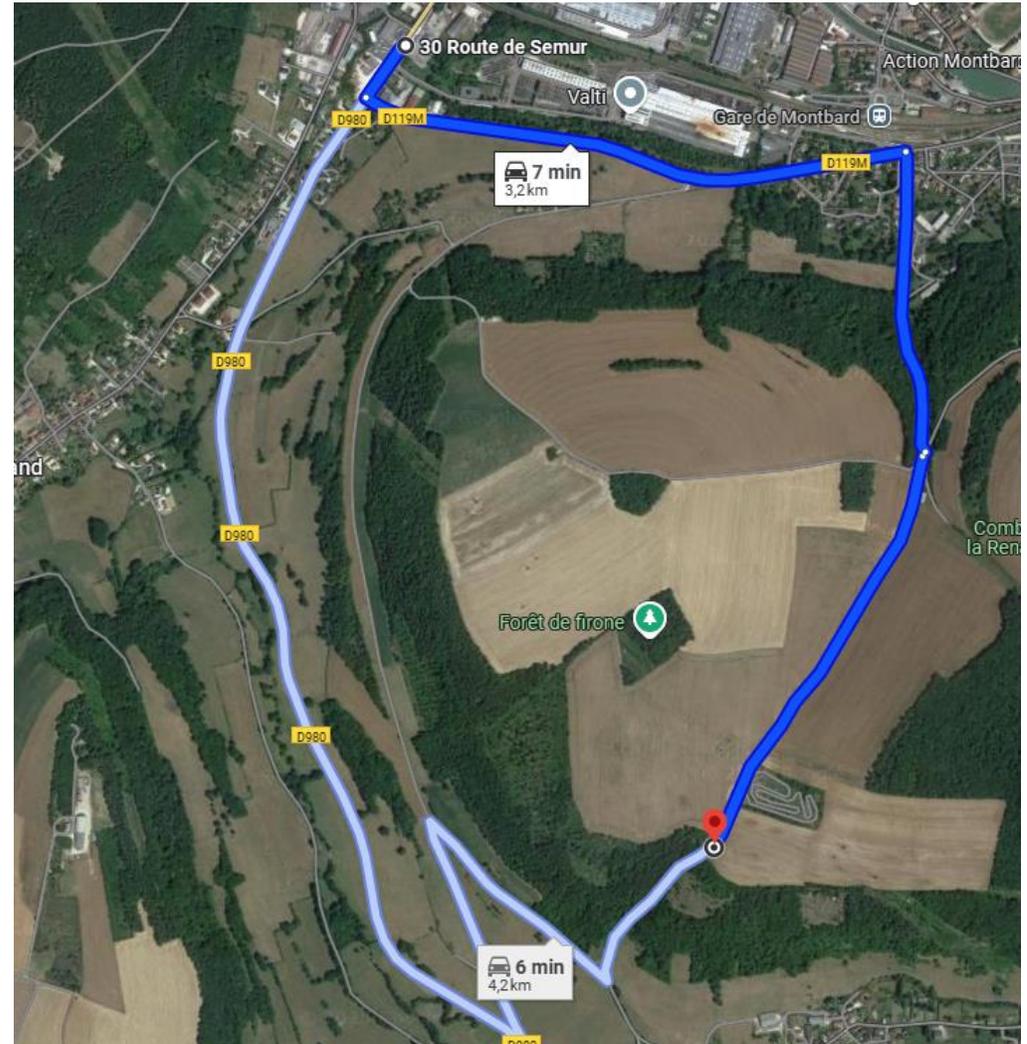


Raccordement

Le raccordement du projet est prévu à ce jour au poste-source de Montbard, à 3,2 km du site de projet.

A ce jour selon Enedis, il ne reste que 6 MW disponibles pour l'injection sur le réseau de distribution pour ce poste source sans extension.

Une révision du S3REnR a été lancée en septembre 2024, laissant présager la publication d'un nouveau schéma d'ici 2027, et ainsi une mise à jour des possibilités de raccordement.



Tracé de raccordement envisagé



4 Volet économique



Economie du projet et montage financier

Projet agrivoltaïque de Montigny-Montfort (sur la base de 8,893 MWc installés)	
Economie du projet	
Montant d'investissement (CAPEX) ¹	Environ 7,5 millions d'euros
Financement et revente de l'électricité	
Financement en propre	100 %
Revente de l'électricité (contrat de vente d'électricité de gré à gré OU appel d'offre de la Commission de régulation de l'Énergie)	AO CRE Engagement sur 20 ans

› ¹ Montant d'investissement complet (développement, financement, équipements, travaux, raccordement, etc.)



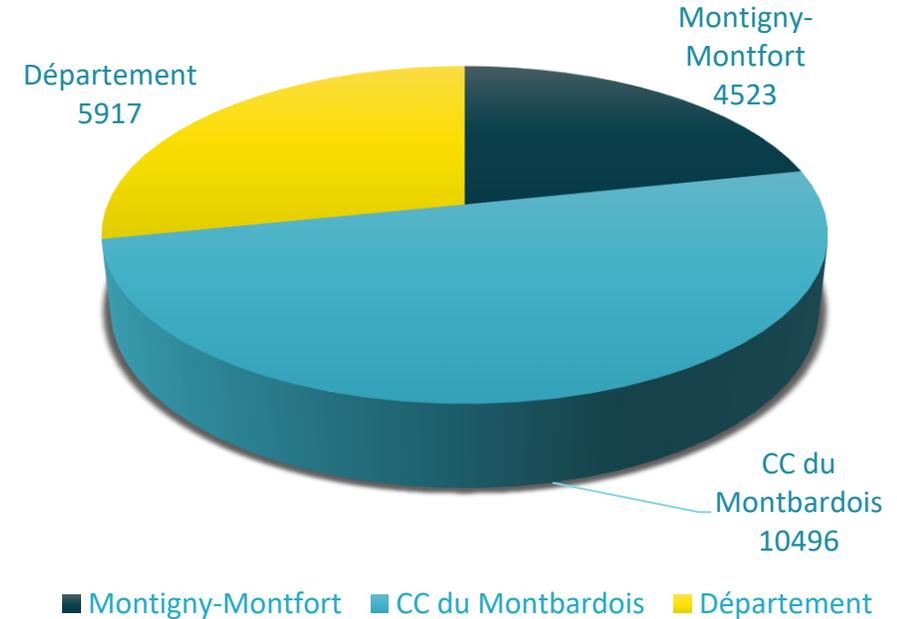
Estimation des retombées fiscales pour le territoire

	Montigny-Montfort	CC du Montbardois	Département de Côte d'Or	Total (€/an)
IFER (€)	3945	9862	5917	19 724 €/an
TFPB (€)	573	40	0	613 €/an
CFE (€)	5	595	0	600 €/an
Total (€/an)	4 523€/an	10 496€/an	5 917€/an	20 936€/an

- › IFER : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
- › TFPB : Taxe foncière sur les propriétés bâties
- › CFE : Cotisation foncière des entreprises

- Au total, **le territoire comprenant la commune, l'intercommunalité et le département percevra près de 21 000 € en année 1** au travers de la fiscalité liée au projet (sur la base d'une installation de 8,9 MWc)
- A noter que le montant de l'IFER change au cours de la vie de la centrale. Les 20 premières années, **3,479 € par kilowatt** de puissance électrique installée. Le montant est réhaussé à **8,36 € par kilowatt** la 21^e année
- Une **taxe d'aménagement d'environ 18 000 €** dont environ 11 000 euros à la commune d'implantation, cette taxe sera versée 9 mois après délivrance de l'autorisation (50%), puis 18 mois après délivrance (50%).
- La taxe d'archéologie préventive, estimée à 1800 euros, sera versée au département dans les mêmes délais que la taxe d'aménagement.
- **D'autres retombées sont possibles pour les collectivités** (financement ou co-investissement participatif, priorité aux entreprises et à la main d'œuvre locales pour les travaux, etc.)

Total (euros/an)





Investissement participatif et accès à la gouvernance

Investir et prendre part à la vie d'un parc dès sa mise en service

Conformément aux exigences de la LAER, nous avons proposé à la commune de Montigny-Montfort et à la CC du Montbardois de prendre participation dans la société de projet lors de sa création. Cette possibilité sera de nouveau ouverte pour d'autres jalons du projet.



BayWa r.e. propose :

- Une **ouverture du capital** jusqu'à 100% aux acteurs du territoire
- Un investissement **avantageux, sécurisé et fiable**
- Un investissement **accessible dès 50 €**
- Une **expertise technique**





Financement participatif

Proposer aux citoyens de prendre part au financement du projet

Si un intérêt était perçu de la part des citoyens, nous pourrions lancer une campagne de financement participatif.



Épargner localement avec une visibilité sur ce qui est fait de son argent



Bénéficier de retombées économiques avantageuses



Participer à la transition énergétique de son territoire

36 campagnes de financement participatif déjà réalisées

3 millions d'euros collectés auprès de 2 725 citoyens

Prendre part à une campagne de financement participatif :



Information sur le projet et les modalités de la campagne de FIPA



Inscription sur la plateforme et placement de l'épargne



Remboursement avec intérêts du prêt



Suivi de la vie du projet



5 Communication grand public et actions locales



Communication et information du public

Début mars, une lettre d'information a été distribuée auprès des riverains de la commune de Montigny-Montfort. Ils ont été invités à une réunion d'information sur le projet.



Emploi Vous cherchez la Distribution Solaire ? FR 🌐

Éolien **Solaire** Stockage Services Entreprise Contact

Rechercher 🔍

Projet de parc solaire de Montigny-Montfort

Un projet agrivoltaïque avec de l'élevage ovin

Invitation permanence d'information

L'équipe projet de BayWa r.e. vous donne rendez-vous en mairie de Montigny-Montfort le **mardi 18 mars de 16h30 à 19h**. L'occasion de vous informer sur les dernières avancées du projet agrivoltaïque de Montigny-Montfort et de poser toutes vos questions !

Le projet en bref

Situé sur la commune de Montigny-Montfort dans le département de Côte d'Or, ce projet agrivoltaïque a été initié par BayWa r.e. en 2023 avec le soutien de nombreux acteurs du territoire : élus locaux et exploitants agricoles. Installé sur un ancien milieu forestier qui a été ouvert à l'horizon des années 90, devenant plus tard des terrains agricoles à faible potentiel agronomique et à faible rendement, ce projet prend en compte et s'adapte aux activités et pratiques agricoles permises par la nature du sol.

Après plusieurs années d'exploitation compliquées et de changements de types de culture, l'objectif est de maintenir et pérenniser une activité agricole la plus adaptée au site. Le projet prévoit ainsi d'installer un éleveur ovin avec maintien du site en prairie, couplé avec l'installation de panneaux photovoltaïques fixes écartés en fonction des besoins de l'exploitant. Ainsi, ce projet allie une production agricole significative (élevage ovin) et une production d'énergie renouvelable.

D'une puissance totale estimée de 10 MWc, le projet agrivoltaïque produira l'équivalent de la consommation électrique d'environ 2 800 foyers. Le projet a fait l'objet d'études et d'échanges continus validant sa faisabilité avec le site d'implantation. Le dépôt de la demande de permis de construire est prévu en juin 2025 : sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires, le parc agrivoltaïque pourrait être mis en service à l'horizon

Contenu
▼ Actualité
▼ Le projet en bref
▼ Aperçu du projet
▼ Le projet agrivoltaïque
▼ Notre démarche territoriale
▼ FAQ
▼ Documentation

Sujets similaires

- > Développement de projets éolien
- > Développement de projets solaires
- > Actualités

<https://www.baywa-re.fr/fr/solaire/projet-de-parc-solaire-de-montigny-montfort#actualite>



Les prochaines étapes envisagées :

- Lettre d'information post dépôt du permis de construire (été 2025)
- Enquête publique
- Autre?



Lettre d'information - mars 2025

Projet de parc photovoltaïque de Montigny-Montfort
Commune de Montigny-Montfort

Un projet agrivoltaïque à l'étude sur votre commune...

Initié début 2023 avec le soutien de la commune, BayWa r.e., entreprise spécialisée dans les énergies renouvelables, porte un projet solaire au lieu-dit «la mine» qui allie élevage de moutons charollais à la production d'énergie renouvelable. Le projet est actuellement à l'étude : il se situe sur un ancien milieu forestier défriché dans les années 90 et en bordure d'une ancienne décharge sauvage.

Depuis l'ouverture de ce milieu, ce site n'a pas été revalorisé : la présence de cailloux de l'ordre de 10 cm de diamètre, une faible épaisseur de terres et un faible rendement ont contrarié les exploitations passées et en cours. Aujourd'hui, BayWa r.e. développe en étroite collaboration avec les acteurs du territoire, un projet solaire avec une activité de pâturage ovin extensif compte-tenu de la difficile exploitation mécanisée du sol. Une idée pas si bête ?

✉ Prendre contact

Les études réalisées démontrent la faisabilité technique du projet. Le dépôt du permis de construire est la prochaine étape. **Vous êtes intéressé pour en savoir plus sur le projet ?** L'équipe projet de BayWa r.e. vous donne rendez-vous pour une **permanence d'information**. Rendez-vous en mairie de Montigny-Montfort le **mardi 18 mars de 16h30 à 19h**.

Chiffres clés

- Surface de la zone d'étude et en herbe** : 14 hectares
Les moutons pourront pâturer dans toute l'emprise clôturée : les panneaux étant surélevés et espacés, ils pourront circuler sous et entre les panneaux.
- Production estimée du parc** : 12 540 MWh
Le parc permettrait d'alimenter en électricité, chauffage compris, l'équivalent de la consommation électrique d'environ 2 800 foyers.
- Puissance installée** : 10 MWc
- Taille cheptel envisagé** : 25 à 50 ovins
Un chargement de l'ordre de 5 à 6 têtes par hectare est attendu.
En fonction des rendements obtenus, variables en fonction des années, le chargement oscillera entre 25 et 50 ovins.



Actions pédagogiques et de sensibilisation à l'environnement et aux énergies renouvelables

Objectif : accompagner la transition énergétique localement

Pour qui ?

1

Sensibilisation auprès des jeunes publics

L'environnement
Les énergies renouvelables
Les métiers dans les ENR

2

Pédagogie auprès du grand public et des riverains

Le changement climatique
Les idées reçues à propos des énergies renouvelables

3

Formation / information à destination des élus

Les énergies renouvelables
La transition énergétique des territoires
Le développement d'un projet d'ENR



Pourquoi faire de la **pédagogie auprès de différents publics ?**

- Pour que l'urgence de la transition énergétique soit mieux comprise
- Pour lutter contre les idées reçues
- Pour rendre l'information scientifique accessible à tous
- Pour que chacun ait le même niveau d'information



Actions pédagogiques et de sensibilisation à l'environnement et aux énergies renouvelables

Intervention dans des écoles/collèges/lycées

- Actions de sensibilisation dans des classes
- Visites de nos parcs
- Sorties sensibilisation à l'environnement



Journées portes-ouvertes et visites de parcs

- En phase de construction
- Le jour de l'inauguration
- En exploitation



Ateliers de sensibilisation au changement climatique auprès des élus

- Animation d'un Climatelier et d'une fresque du climat



Aménagements de sentiers pédagogiques

- Panneaux sur site et randonnées guidées





⑥ Questions / échange



Points de vue complémentaires commandés pour l'étude paysagère

Madame HOARAU indique que des points de vue complémentaires seront attendus (non exhaustif) :

- préciser et multiplier les vues potentielles identifiées depuis les points culminant de Montbard (panorama n°11) et recherche de visibilité depuis l'esplanade du château et parc de Buffon, sans filtre végétal, accompagnée par une coupe, afin d'apprécier l'incidence du projet dans le panorama du territoire emblématique de Montbard ;
- depuis le lieu-dit la Queuille au Sud-Est, dans l'alignement des lignes à haute tension vers la ZIP ;
- dans le même prolongement Sud-Est, lieu-dit Le Neura situé à 357m d'altitude ;
- à l'Ouest, depuis la D980 vers le hameau de Villiers et la ZIP ;
- à l'Ouest, depuis la Combe Arlois, située à 350m d'altitude vers la ZIP ;
- au Sud, depuis la Montagnotte de Montfort, à une altitude de 355m.

Autres points de vue :

- 47°38'20.7"N 4°20'20.0"E



- 47°38'19.4"N 4°20'17.2"E



Contacts

Césarine Fornara
Cheffe de projets solaires

Pierre-Baptiste Baudu
Responsable régional solaire

Merci

BayWa r.e. France

BayWa r.e. France SAS
105 Rue La Fayette, 75010 Paris

Email : info@baywa-re.fr
Téléphone : 01 55 31 49 80
www.baywa-re.fr



Copyright

© Copyright BayWa r.e. AG, 2025

The content of this presentation (including text, graphics, photos, tables, logos, etc.) and the presentation itself are protected by copyright.
They were created by BayWa r.e. AG independently.

Any dissemination of the presentation and/or content or parts thereof is only permitted with written permission by BayWa r.e. Without written permission of BayWa r.e., this document and/or parts of it must not be passed on, modified, published, translated or reproduced, either by photocopies, or by others –
in particular by electronic procedures. This reservation also extends to inclusion in or evaluation by databases. Infringements will be prosecuted.